



## Litige avec xxxxxx (une inscription interrompue est conclue?)

Par **excalibur**, le **07/06/2019** à **16:26**

Bonjour,

Début cette année, j'ai voulu m'inscrire au club de sport xxxxxx. J'ai rempli le formulaire sur leur site internet, et ai choisi une offre avec paiement anticipé de totalité de frais pour un an. J'ai validé ce formulaire, mais quand je suis devant la page de paiement, on m'a dit que ce club n'a pas une bonne réputation. J'ai renoncé cet achat avant de valider mes coordonnées bancaires en fermant tout simplement la page web.

Néanmoins, je reçois des mails qui me pousse de finaliser ce paiement depuis des mois. Au début je pense que c'est juste un moyen de marketing normale. Mais au final, un dernier mail me menace: il va transmettre mon dossier au recouvrement, parce que je leur dois argent, même si je suis jamais allé dans leurs salles de sport.

Je voudrais savoir si un achat en ligne comme ça est censé conclu, et surtout c'est un achat avec "paiement anticipé". Je fais parfois ce genre de manip sur les achats en ligne, puisque dans notre connaissance habituelle ce genre d'annulation est normale.

Pouvez-vous me donner des conseils? Merci à l'avance.

**Bonjour,**

**Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !**

**Merci.**